

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation. Elle sera, comme le compte administratif 2020, disponible sur le site internet de la Commune.

Le compte administratif 2020 retrace les dépenses et les recettes réalisées par la Commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2020. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le compte administratif a été approuvé le 25/03/2021 par le Conseil Municipal.

### PRESENTATION :

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

#### 1) SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

#### Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges afférentes à l'énergie, les frais de communications, les contrats de maintenance et prestations de services, les achats de petit matériel et d'entretien, les salaires du personnel communal, les indemnités des élus, les intérêts d'emprunts.

**Pour 2020, le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 5 230 671.82 €**

#### FONCTIONNEMENT DEPENSES

| CHAPITRE                               | DEPENSES<br>2019 | DEPENSES<br>2020 | %      |
|--|------------------|------------------|--------|
| 011- Charges à caractère général       | 1 304 184.28     | 1 092 466.02     | -16.23 |
| 012- Charges de personnel              | 3 233 463.93     | 3 171 488.88     | -1.92  |
| 014- Atténuations de produits          | 40 961.00        | 40 186.00        | -1.89  |
| 65- Autres charges de gestion courante | 565 991.56       | 502 058.34       | -11.30 |
| 66- Charges financières                | 108 613.99       | 120 328.71       | 10.79  |
| 67- Charges exceptionnelles            | 3 201.59         | 1 658.05         | -48.21 |
| 042- Opérations d'ordre                | 632 759.96       | 302 485.82       | -52.20 |
| TOTAL                                  | 5 889 176.31     | 5 230 671.82     | -11.18 |

**Chapitre 011-** Crédits alloués au fonctionnement des services concernant les charges à caractère général.

Diminution répartie sur de nombreux éléments : combustibles, carburant, alimentation, entretien des biens mobiliers, frais de réceptions, fêtes et cérémonies : suppression de plusieurs manifestations suite au Covid...

Concernant les autres frais divers : moins de sorties pour le centre de loisirs La Récré et l'espace jeunes.

Augmentation des fournitures d'entretien : achats de masques, gel hydroalcoolique.

**Chapitre 012-** Stabilité des charges du personnel en 2020, malgré des dépenses supplémentaires pour la prévention du risque Covid :

- Augmentation du nombre d'heures de personnel d'entretien : 20 k€
- Primes Covid : 26 K€.

L'effectif à fin 2020 est conjoncturellement à 84 agents.

**Chapitre 014-** Prélèvement du Fond National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : consiste à prélever une partie des ressources fiscales de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

**Chapitre 65-** Autres charges de gestion courante : Indemnités des Elus, subventions au CCAS, aux associations et aux achats de vélos électriques, participations aux frais du gymnase suite à la dissolution du Syndicat intercommunal du collège, au lycée de Villeneuve, aux communes de Laudun et Les Angles, au syndicat intercommunal des massifs de Villeneuve, contribution incendie, contribution ADS au Grand Avignon, créances admises en non-valeur.

**Chapitre 66-** Cela concerne les intérêts d'emprunts payés à l'échéance.

**Chapitre 67-** Correspond à l'annulation de titres sur exercices antérieurs, concernant la TLPE pour panneaux enlevés et cessation d'activité.

**Chapitre 042-** il s'agit des écritures d'ordre de transfert entre la section fonctionnement et la section investissement : dotations aux amortissements, vente d'un terrain et d'un véhicule.

### Recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, des dotations, diverses subventions, des revenus des immeubles (locations), des produits de services (cantine, centre de loisirs, crèche...)

**Pour 2020, le total des recettes de fonctionnement s'élève à 6 232 287.55 €.**

## FONCTIONNEMENT RECETTES

| CHAPITRE                                     | RECETTES<br>2019 | RECETTES 2020 | %      |
|--|------------------|---------------|--------|
| 013- Atténuations de charges                 | 84 855.47        | 57 628.00     | -32.09 |
| 70- Produits des services                    | 416 120.12       | 274 671.85    | -33.99 |
| 73- Impôts et taxes                          | 4 140 915.07     | 4 189 028.17  | 1.16   |
| 74- Dotations, subventions et participations | 1 321 478.04     | 1 448 825.18  | 9.64   |
| 75- Autres produits gestion courante         | 45 553.63        | 68 258.74     | 49.84  |
| 76- Produits financiers                      | 9.60             | 9.00          | -6.25  |
| 77- Produits exceptionnels                   | 275 093.75       | 133 753.01    | -51.38 |
| 042- Opérations d'ordre                      | 203 651.78       | 60 113.60     | -70.48 |
| TOTAL  | 6 487 677.46     | 6 232 287.55  | -3.94  |

**Chapitre 013-** Ce chapitre regroupe les remboursements sur rémunérations des agents en maladie et les aides de l'Etat pour contrats PEC (Parcours Emploi Compétences).

**Chapitre 70-** Les produits de services correspondent aux recettes générées par les concessions, les vacations funéraires, l'occupation du domaine public, la bibliothèque, le centre de loisirs, la crèche, la cantine, les locations de la salle des fêtes, les jardins familiaux, la mise à disposition de personnel au CCAS, mise à disposition du bâtiment de l'office du tourisme au Grand Avignon (participation aux frais d'entretien).

Diminution sur l'ensemble des services suite au Covid.

**Chapitre 73-** Les taux d'imposition locaux ont été maintenus en 2020 :

- Taxe foncière (bâti) : 17.04 % et (non bâti) : 83.28 %

Suppression du vote du taux de la taxe d'habitation. La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales se traduira par la perte de ressources qui sera compensée par un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFBP)

L'attribution de compensation du Grand Avignon est de : 1 316 284.00 €

**Chapitre 74-** Ce chapitre regroupe la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale, la dotation nationale de péréquation, le FCTVA, la dotation générale de décentralisation (DGD), des subventions de fonctionnement (MSAP, relais emploi, aire de famille (LAEP), crèche, centre de loisirs, relais assistantes maternelles), les compensations de l'état au titre des exonérations de taxes foncières.

**Chapitre 75-** Perception des loyers, redevance GONTERO Granulats, redevance hydraulique.

**Chapitre 77-** Recettes incertaines correspondant à des remboursements d'assurance pour différents sinistres. Restitution par le Grand Avignon des charges concernant l'aire d'accueil des gens du voyage. Remboursement de factures EDF.

**Chapitre 042-** Il s'agit d'écritures d'ordre :

- 49 922.92 € de travaux en régie correspondent à l'achat des fournitures et aux frais de personnel pour des opérations d'investissement effectuées par les services techniques.
- Reprises sur subventions.

Le résultat de fonctionnement cumulé de clôture s'élève à 1 001 615.73 € :

**Résultat de fonctionnement 2020**

|  | DEPENSES     | RECETTES     | RESULTAT     |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Réalisé en fonctionnement 2020             | 5 230 671.82 | 6 232 287.55 |              |
| Résultat de fonctionnement exercice 2020   |              |              | 1 001 615.73 |
| Résultat de fonctionnement de clôture 2020 |              |              | 1 001 615.73 |

**2) SECTION D'INVESTISSEMENT :**

La section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme.

**Dépenses**

Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, matériel, informatique, véhicules, biens immobiliers, études et travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

**Pour 2020, le total des dépenses d'investissement s'élève à 3 486 979.53 €.**

## INVESTISSEMENT DEPENSES

| CHAPITRE                               | DEPENSES<br>2019    | DEPENSES<br>2020    | %            |
|--|---------------------|---------------------|--------------|
| Opérations d'équipement                | 1 787 413.16        | 2 561 128.60        | 43.29        |
| 10- Dotations, fonds divers            | 0.00                | 3 740.41            |              |
| 16- Emprunts et dettes                 | 371 234.42          | 394 772.90          | 6.34         |
| 27- Autres immobilisations financières | 1 800.00            | 0.00                | -100.00      |
| 45- Opérations pour cpte de tiers      | 0.00                | 467 224.02          |              |
| 040- Opérations d'ordre entre sections | 203 651.78          | 60 113.60           | -70.48       |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>2 364 099.36</b> | <b>3 486 979.53</b> | <b>47.50</b> |

**Recettes**

Les recettes d'investissement se composent essentiellement de subventions, emprunts, FCTVA.

**Pour 2020, le total des recettes d'investissement s'élève à 3 273 044.04 €.**

## INVESTISSEMENT RECETTES

| CHAPITRE                               | RECETTES<br>2019 | RECETTES 2020 | %      |
|--|------------------|---------------|--------|
| 13- Subventions d'investissements      | 43 650.79        | 220 341.23    | 404.78 |
| 16- Emprunts et dettes                 | 1 000 000.00     | 1 200 000.00  | 20.00  |
| 165- Dépôts et cautionnements          | 500.00           | 3 820.00      | 664.00 |
| 10- Dotations, fonds divers            | 185 514.47       | 204 700.53    | 10.34  |
| 1068- Excédents de fonctionnement      | 675 430.65       | 874 472.44    | 29.47  |
| 27- Autres immobilisations financières | 0.00             | 0.00          |        |
| 45 - Opération pour cpte de tiers      | 0.00             | 467 224.02    |        |
| 040- Opérations d'ordre entre sections | 632 759.96       | 302 485.82    | -52.20 |
| TOTAL                                  | 2 537 855.87     | 3 273 044.04  | 28.97  |

- Subventions reçues de l'état, du SMEG pour 220 341.23 €.
- Un emprunt d'un montant de 1 200 000 € contracté en 2019 reçu début 2020 pour le financement d'une partie des investissements et de la gendarmerie.
- FCTVA qui est calculé sur les dépenses d'investissement de l'année précédente pour 163 394.85 €.
- Affectation de la section fonctionnement de 874 472.44 €.

## Résultat d'investissement 2020

|  | DEPENSES     | RECETTES     | RESULTAT    |
|--|--------------|--------------|-------------|
| Réalisé en investissement 2020               | 3 486 979.53 | 3 273 044.04 |             |
| Résultat d'investissement de l'exercice 2020 |              |              | -213 935.49 |
| Excédent d'investissement 2019 reporté       |              | 626 327.56   |             |
| Résultat d'investissement de clôture 2020    |              |              | 412 392.07  |
| Restes à réaliser                            | 666 753.13   | 622 454.23   |             |
| Besoin de financement RAR                    |              |              | -44 298.90  |
| Résultat cumulé d'investissement 2020        |              |              | 368 093.17  |

Les crédits inscrits au budget 2020 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2020 sont distingués dans le Compte Administratif dans une colonne « Restes à réaliser » (dépenses engagées non mandatées). 666 753.13 € de travaux sont reportés de 2020 sur 2021.

Ces crédits permettent le démarrage des travaux en début d'année 2021, sans attendre le vote du budget primitif 2021.

Au même titre que les dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2020 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser (recettes certaines – titres non émis), en 2021. Elles s'élèvent à 622 454.23 €. Elles correspondent aux subventions à recevoir.

Fait 25/03/2021.